



RAPPORT D'ACTIVITE 2005 ET D'ORIENTATION 2006

*Assemblée Générale
21 Septembre 2006*

Fédération Européenne pour la santé Animale et la Sécurité Sanitaire
30, Boulevard Simon Bolivar – 1000 BRUXELLES Belgique
149, rue de Bercy – 75 595 PARIS Cedex 12

En 2005 l'Europe de la Santé s'est mobilisée, à l'image des autorités sanitaires mondiales, sur le dossier extrêmement difficile de la grippe aviaire. Fort heureusement, la pandémie tant redoutée ne s'est pas produite mais la contamination du territoire européen a montré une nouvelle fois la réalité de la menace et l'étroitesse de notre planète au plan sanitaire. Cet épisode témoigne aussi combien les éleveurs sont vulnérables face à des maladies exotiques véhiculées par des vecteurs qu'ils ne peuvent maîtriser et face aux impératifs de santé publique. Cette vulnérabilité justifie leur mobilisation et leur organisation au plan collectif mais aussi et surtout l'engagement des pouvoirs publics à leur côté. Or il est notoire qu'après les grandes crises sanitaires de ces dernières années la volonté des responsables politiques est de limiter le plus possible les dépenses publiques dans le domaine de la santé animale. C'est dans ce contexte et avec cette grille de lecture qu'il convient d'analyser l'année 2005 et les perspectives 2006.

En 2005, la FESASS a poursuivi le développement de ses activités tant au niveau de la multiplicité de ses actions que de leur importance. Elle est ainsi intervenue en réaction à l'actualité sanitaire mais aussi de façon prospective. Elle a participé activement à diverses réunions, conférences et plateformes de travail. Elle a également conduit des réflexions internes afin d'être en mesure d'apporter des contributions efficaces aux débats communautaires et internationaux dans ses domaines de compétence. La FESASS a œuvré à :

- la défense et au renforcement du statut sanitaire européen,
- l'adaptation du cadre réglementaire de l'Union,
- la définition de nouvelles perspectives pour l'avenir,
- son développement interne et au soutien de structures nationales ou régionales.

Certes, compte tenu de ses moyens limités, la Fédération européenne est contrainte de se concentrer sur quelques secteurs clefs et ses actions sont encore trop souvent modestes et ponctuelles. C'est pourquoi face aux échéances à venir et à l'importance des menaces sanitaires qui pèsent sur l'élevage européen, la FESASS va devoir adopter une attitude plus offensive qui impliquera une adaptation de son organisation interne. En 2006, notre fédération devra donc approfondir sa réflexion sur les moyens nécessaires et commencer à les mettre en œuvre afin d'être en mesure de répondre aux attentes légitimes de ses membres, de ses partenaires et avant tout, des éleveurs européens.

*

**

Défense et renforcement du statut sanitaire européen

La situation sanitaire de l'Union est un sujet majeur et permanent de préoccupation pour les éleveurs et leur Fédération européenne. A ce titre, ils sont particulièrement préoccupés par la persistance d'épizooties sur le territoire de l'Union (comme la Fièvre Catarrhale Ovine) et dans les Etats voisins (comme la Fièvre Aftreuse). Le nombre de foyers de Fièvre Catarrhale Ovine a régressé en 2005 puisque l'Espagne et la France ont signalé au total 93 foyers (contre 543 en 2004 répartis dans ces deux pays mais aussi en Italie et au Portugal). Toutefois, les succès observés dans la lutte ne doivent pas occulter la progression géographique de cette maladie à l'intérieur du territoire espagnol. Dans ce contexte la FESASS est intervenue lors de différents entretiens avec les services de la Commission pour que la lutte contre cette maladie tienne compte des réalités de l'élevage européen (notamment en matière de densité et d'échanges) et que soit renforcée l'efficacité de la vaccination. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la FESASS avait souhaité organiser en 2005 une réunion de concertation entre les différentes organisations professionnelles des Etats membres concernés par cette maladie. Cette réunion n'a pas pu se tenir principalement à cause de son coût important découlant des impératifs d'interprétation. La FESASS a néanmoins le devoir de conduire une concertation technique face à cette maladie et de faire des propositions concrètes auprès des Institutions européennes et de l'OIE pour obtenir une gestion efficace des épisodes de cette affection qui semble devoir s'installer de façon endémique sur le territoire européen. Il s'agit de maîtriser avec rigueur la maladie tout en veillant à ne pas imposer des contraintes inutiles aux éleveurs et aux acteurs économiques de la filière et d'obtenir des mesures financières d'accompagnement qui contribuent à renforcer l'efficacité du dispositif mis en place.

Parallèlement, la FESASS a participé au groupe de travail piloté par le COPA sur les problèmes économiques découlant de la lutte contre les épizooties et plus particulièrement en cas de recours à la vaccination préventive. Un projet de position commune à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire a été élaboré et a fait l'objet d'une première présentation aux services de la Commission. Il souligne plus particulièrement la nécessité de pouvoir commercialiser les produits issus d'animaux sains vaccinés et sur les modalités pratiques d'une telle commercialisation. Ce texte devrait être officiellement adopté par les diverses organisations concernées dont la FESASS, dans les prochains mois.

En ce qui concerne les autres maladies présentes sur le territoire communautaire, la diminution du nombre de cas d'ESB se poursuit et le nombre de foyers de Peste Porcine Africaine en Italie (Sardaigne) passe de 248 en 2004 à 198 en 2005. A l'inverse, la présente encore forte de la Peste Porcine Classique (PPC) chez les sangliers (24 cas recensés en 2005) demeure préoccupante, tout comme la persistance à un niveau élevé de la Tuberculose en Irlande et sa diffusion continue au Royaume Uni (2024 nouveaux foyers en 2005 contre 1765 en 2004). Cette situation témoigne de la nécessité d'une veille permanente sur l'ensemble du territoire de l'Union. Toutefois, on peut remarquer avec satisfaction que la situation dans les nouveaux Etats membres demeure bonne à l'exception d'un foyer de PPC en Slovaquie.

La FESASS est très préoccupée par la situation de la tuberculose et de la brucellose au sein de certains Etats membres. Elle a souhaité et demandé à de multiples reprises que les autorités européennes renforcent la lutte contre ces deux maladies afin d'obtenir leur éradication totale du territoire de l'Union. En 2006 – 2007, la Fédération pourrait s'engager auprès des éleveurs irlandais et britanniques afin de les soutenir dans le combat mené contre la tuberculose. Par ailleurs, il semble souhaitable que la FESASS puisse travailler à la définition de protocoles européens concernant la gestion des cas atypiques de brucellose et de tuberculose.

Une réflexion commune a été engagée par les membres de la FESASS sur d'autres maladies. Par exemple, face à la réglementation récente de la Commission en matière d'IBR, un travail d'analyse sur la lutte et la certification relatives à cette maladie a été réalisé. Toutefois, il conviendra d'en faire la synthèse et de formuler des propositions concrètes qui permettent à la Commission d'adapter sa réglementation après avoir saisi à nouveau l'EFSA sur ce sujet. Un projet de position commune sur la gestion de la BVD a aussi été élaboré et devrait être adopté en 2006. La FNGDS et les GD néerlandais sont chargés, préalablement à cette validation, d'en préciser différents points techniques.

D'une façon générale, la FESASS devra veiller en concertation avec ses organisations membres à redéfinir régulièrement les maladies prioritaires pour lesquelles une réflexion commune est nécessaire. A cet égard, il semble utile qu'elle se positionne sur la paratuberculose et la fièvre Q.

Adaptation du cadre réglementaire de l'Union

Au plan réglementaire, l'adoption des textes d'application du Paquet Hygiène constitue certainement l'évènement majeur de l'année écoulée, avec le volet consacré à l'information de la chaîne alimentaire ainsi que certaines exigences en matière de bonnes pratiques. Le dispositif réglementaire prévu par les services de la Commission dans le projet initial sur l'information de la chaîne alimentaire visait à instaurer, dès le premier janvier 2006, un système rigide, couvrant toutes les espèces et alourdissant considérablement les procédures lors des expéditions à l'abattoir. La mise en place si rapide d'un tel dispositif était impossible à réaliser à l'échelle communautaire. Il a cependant fallu une très grande mobilisation de tous les acteurs concernés et notamment de la FESASS pour obtenir un assouplissement des mesures prévues et l'instauration d'une période transitoire de cinq ans au maximum, ainsi que l'engagement de la Commission à évaluer le dispositif au cours de cette période, afin de l'adapter si nécessaire. L'action de la FESASS conduite en concertation avec les autres organisations professionnelles, a mis aussi l'accent sur la nécessité de laisser jouer le plus possible la subsidiarité ainsi que de s'appuyer sur l'informatisation des données. Certes le dispositif adopté *in fine* demeure très insatisfaisant quant à ses conséquences pour les éleveurs, mais il a été significativement amélioré. Il faudra maintenant que la FESASS recueille auprès de ses membres et en temps utile, toutes les informations nécessaires pour participer activement aux évaluations des différents dispositifs mis en place, afin de veiller à ce que ne soient pas demandées à l'avenir des informations irréalistes, inadaptées ou inutiles et éviter toute distorsion de concurrence.

En ce qui concerne les évolutions réglementaires de la lutte contre les ESST, l'action de parlementaires très actifs dans ce domaine, n'a pas permis de progresser aussi rapidement que nous pouvions l'espérer compte tenu de l'évolution favorable de la situation épidémiologique. Toutefois, la Commission a adopté une feuille de route très intéressante quant aux orientations futures de la lutte contre les ESST ainsi que du dispositif de surveillance et de prévention contre ces maladies.

La FESASS a accueilli d'autant plus favorablement cette démarche de la Commission, qu'à de multiples reprises, nous avons formulé auprès des diverses Institutions communautaires, le souhait de voir évoluer le dispositif de gestion des ESST au plan européen. En effet, grâce aux progrès significatifs obtenus tant au plan épidémiologique qu'au niveau des moyens de détection, il nous paraît essentiel de passer d'un mode de gestion de crise sanitaire à un mode

de surveillance de routine. Une telle approche maintiendrait le niveau élevé de garantie sanitaire tout en permettant à l'Union de réaliser des économies conséquentes. La FESASS devra poursuivre son action dans ce domaine en échangeant plus particulièrement avec les parlementaires afin d'obtenir l'adoption aussi rapide que possible de certaines propositions de la Commission notamment en matière d'âge minimal des tests et de matériaux à risque spécifié.

En 2005, la Commission a également réalisé une vaste consultation Internet et préparé un plan quinquennal concernant le bien être animal dans des conditions notables d'absence de transparence et de concertation. Ce plan vise notamment l'instauration d'un dispositif d'étiquetage/labellisation des produits issus d'exploitations respectant des exigences renforcées en matière de bien être. La FESASS a rencontré les services concernés par ce projet en amont de son adoption officielle par la Commission. Elle a défendu à cette occasion une approche prenant en compte les contraintes techniques et économiques qui s'imposent aux éleveurs et souligné l'importance d'éviter toute distorsion de concurrence par rapport aux animaux et aux viandes importés depuis les pays tiers. Il est en effet, inadmissible que des contraintes nouvelles puissent être imposées aux éleveurs de l'Union si parallèlement, les mêmes exigences ne s'appliquent pas aux élevages exportateurs des pays tiers car il s'agit bien d'offrir une garantie sanitaire homogène aux consommateurs européens. Force est de constater que nos demandes ont été très peu prises en compte à l'exception de l'effort de communication sur lequel nous avons insisté, afin que les consommateurs soient mieux informés sur ce qui est déjà fait par les éleveurs européens en matière de bien être.

En 2006, la FESASS aura à s'investir davantage encore sur ce sujet, avec d'une part la conférence et les priorités des présidences autrichienne et finlandaise et d'autre part, les travaux conduits au sein de l'OIE. Il serait souhaitable que la FESASS se rapproche des organisations européennes de protection des animaux les plus sérieuses afin d'essayer d'étudier en commun les voies d'éventuelles améliorations tout en intégrant les contraintes économiques et sanitaires.

Définition de nouvelles perspectives d'avenir

Dans un souci de gestion à long terme, la Commission a engagé une réflexion en profondeur sur l'avenir de la Politique de Santé Animale Commune (PSAC) et sur les modalités de son financement. Pour mener à bien cette opération, la DG SANCO a fait procéder à une évaluation par un consortium privé du fonctionnement et de l'efficacité de sa politique sur la période 1994 – 2004. Les conclusions de cette évaluation seront discutées par les parties prenantes de la Chaîne alimentaire, les services de la Commission et les autres Institutions communautaires. Ces débats et les réflexions internes à la DG SANCO donneront lieu à une communication de la Commission au printemps 2007. Il est clair qu'en fine les conclusions de cet exercice seront déterminantes pour la poursuite de l'amélioration du statut sanitaire du cheptel européen, pour la gestion des crises sanitaires futures et pour la charge financière qui pèsera sur les éleveurs.

La FESASS a été particulièrement mobilisée et active tout au long de l'année 2005. Elle a tout d'abord adopté une contribution écrite très complète qui avait pour objet d'indiquer nos priorités et souhaits par rapport à l'évaluation de la PSAC tant en ce qui concerne son champ d'investigation que pour certains choix. Cette initiative de la FESASS était d'autant plus nécessaire car très peu de contributions préalables à l'évaluation ont pu être réalisées par les

parties prenantes. De ce fait, la position de la FESASS a été traduite en Allemand et en Anglais par la Commission et publiée sur son site Internet permettant ainsi de diffuser notre analyse mais aussi de valoriser et faire connaître notre fédération européenne. Cette situation a permis la prise en compte de nombreuses remarques de la FESASS par l'ensemble des parties concernées. Ensuite la FESASS, est restée en contact régulier avec les services concernés de la Commission et avec les évaluateurs afin de leur communiquer diverses informations complémentaires et leur faire part de ses réactions quant aux débats en cours. Cette présence active devra encore être renforcée en 2006 compte tenu de la réalisation des auditions et des consultations conduites par les évaluateurs tout au long du premier semestre, et ensuite de la phase de consultation des parties prenantes sur le rapport d'évaluation. Dans ce cadre la FESASS devra prévoir la publication d'une position forte sur l'avenir de la PSAC afin de la diffuser largement lors de la conférence du 7 novembre 2006.

Enfin, il convient de souligner que cette démarche conduite par la DG SANCO doit être appréhendée en cohérence avec la réflexion menée par la Direction Générale Agriculture (DG AGRI) concernant les aides d'Etat. En effet la DG AGRI souhaite faire adopter un nouveau règlement et de nouvelles lignes directrices afin d'éviter les distorsions de concurrence. Il s'agit donc d'un contexte menaçant gravement l'avenir du financement des actions sanitaires locales. La FESASS aura également à être très offensive sur ce dossier car la Commission envisage l'adoption de ce nouveau dispositif à la fin 2006 pour une mise en œuvre dès janvier 2007.

Les perspectives en matière d'évolution de la PSAC sont donc très marquées par les contraintes et préoccupations financières de la Commission et des Etats membres. Par conséquent, il sera impératif de défendre avec une grande fermeté les principes et outils essentiels qui ont permis de garantir l'efficacité de la PSAC au cours des années passées. Parmi ces principes, la FESASS attachera une importance absolue au maintien de la juste et rapide indemnisation des éleveurs par les autorités européennes et nationales en cas d'abattage de leurs animaux décidé par l'Administration. Parmi les outils, il en ira de même pour le Fonds Vétérinaire Européen, dont l'efficacité a été exemplaire au cours des différentes crises de la dernière décennie.

Au-delà de ces points spécifiques sur long terme, la Commission européenne va donc probablement orienter sa politique de santé animale vers une démarche bien plus préventive et vers un désengagement financier sous couvert de mise en place d'un système harmonisé de partage des coûts. Sur chacun de ces deux volets la FESASS aura à s'investir très fortement qu'il s'agisse de leur élaboration, de leur négociation ou de leur mise en œuvre.

Développement interne, reconnaissance européenne et soutien aux structures nationales et régionales

En 2005 la FESASS a poursuivi ses efforts en matière de développement interne notamment en essayant d'intéresser les organisations espagnoles, portugaises et autrichiennes à adhérer. Les problèmes pour les organisations de la Péninsule ibérique demeurent nombreux car elles ne sont pas structurées au niveau national et rarement au niveau des autonomies. Cependant, il a été possible de sensibiliser fortement les organisations espagnoles et portugaises lors du 1^{er} Congrès des Associations Espagnoles de Défense Sanitaire (ADS) qui sont bien conscientes de la nécessité d'une action concertée et forte au niveau communautaire. De même, l'organisation autrichienne a été contactée à plusieurs reprises et des premiers échanges

informels ont pu avoir lieu avec certains de ses représentants. Il convient désormais de réussir à faire participer ces trois pays - probablement dans un premier temps de façon informelle – aux travaux de la FESASS. Ils seront alors davantage en mesure d'évaluer l'intérêt de leur adhésion. Une démarche similaire pourrait être menée à destination d'autres Etats membres la FESASS se doit en effet, d'accroître encore plus sa représentativité au sein de l'Union sans pour autant hypothéquer son homogénéité et sa compétence technique.

Ces atouts ont certainement pesé lourds lors de la décision du Commissaire européen de nommer la FESASS au sein du Groupe Consultatif de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale et Végétale (GCCASAV). Notre fédération est alors entrée dans ce cercle particulier des organisations reconnues au plan européen. Ensuite l'EFSA a également inscrit notre organisation dans la liste de ses interlocuteurs. Cette position nouvelle crédibilise très fortement la FESASS aux yeux des autres organisations européennes qui nous associent plus systématiquement à leurs travaux dans le domaine sanitaire. La FESASS est aussi en relation avec l'OIE et d'autres organisations internationales comme la FAO, mais pour être reconnues par celles-ci elle doit encore accroître significativement sa représentativité.

L'action conduite lors du Congrès des ADS à Huerta a également permis de mettre en évidence le rôle de soutien que peut apporter la FESASS aux organisations nationales et régionales. Dans le cas précis des ADS espagnoles, la FESASS peut les aider à se structurer tant au niveau régional que national en mettant à leur disposition son expertise dans ce domaine. A l'avenir ce rôle devrait être développé en fonction des demandes des organisations concernées.

Les conséquences pour la FESASS

L'ensemble des progrès, des perspectives et des défis recensés ci-dessus montre combien il était judicieux de créer notre fédération européenne et combien, elle peut contribuer à la défense et au renforcement de l'acquis sanitaire européen. Mais cela implique aussi, qu'elle soit plus opérationnelle afin d'être en mesure de répondre vite et bien aux attentes de ses membres et de ses interlocuteurs. L'augmentation de sa réactivité et de sa prospectivité s'impose donc.

Lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2005, notre Fédération a étudié les diverses possibilités pour améliorer son fonctionnement. Trois solutions complémentaires ont été envisagées et pourraient être mises en œuvre rapidement :

- La création d'un poste de Secrétaire Général permettrait d'accroître les capacités de la FESASS en terme d'animation interne et de représentation externe.
- La mise en place de plusieurs binômes professionnel - administratif chargés de suivre chacun un type spécifique de dossiers (maladies exotiques, zoonoses, maladies non réglementées, échanges – traçabilité,...) permettrait de mobiliser les compétences disponibles dans nos organisation membres et d'assurer la continuité de la gestion et du suivi des dossiers.
- Le renforcement de son encadrement administratif en déterminant précisément et en se dotant du volume horaire nécessaire à la veille, à l'animation, à la coordination et à la communication sur l'ensemble des dossiers de la Fédération.

Ces évolutions des méthodes de fonctionnement et des moyens de la FESASS nécessitent de se doter de financements plus importants. C'est pourquoi il est impératif d'obtenir des soutiens financiers externes et d'offrir des services plus adaptés aux besoins des organisations membres.

Parallèlement, la FESASS devra modifier ses statuts et son règlement intérieur pour intégrer ces différentes adaptations, se conformer aux nouvelles exigences de la Loi belge et mettre à jour les données relatives à sa composition.

*
* *

Si la FESASS occupe désormais toute sa place au sein des organisations européennes et face aux Institutions communautaires, sa position n'en demeure pas moins fragile. Il lui appartient donc de la consolider en s'appuyant sur ses atouts : compétence et représentativité. Elle se doit d'y parvenir rapidement car les menaces sanitaires et les préoccupations réglementaires sont toujours très fortes. Mais cette urgence est d'autant plus grande que l'Europe sanitaire est à un tournant de son histoire et que la FESASS a un rôle essentiel à y tenir.

Calendrier des déplacements et principales rencontres du Président et des autres représentants de la FESASS en 2005

- 24-25 février 2005 : Intervention au 1er Congrès des Associations de Défense Sanitaires Espagnoles à Huerta ;
- 18 mars 2005 : Conseil d'Administration de la FESASS à Bruxelles;
- 19 mai 2005 : Rencontre avec J.L. HUNAULT de l'IFAH Europe à Paris;
- 23 au 27 mai 2005 : Participation à la semaine de l'OIE à Paris, rencontre avec de nombreux CVO du monde entier et des membres des Institutions internationales (Commission européenne, OIE, FAO, OMS) ;
- 30 mai 2005 : Rendez-vous à Bruxelles avec l'UECBV, la FVE et la DG SANCO ;
- 31 mai 2005 : Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la FESASS à Bruxelles ;
- 7 juin 2005 : Rendez-vous à Bruxelles avec le COPA et les services du Conseil des Ministres ;
- 10 juin 2005 : Intervention à l'Assemblée Générale du SIMV à Paris ;
- 5 Juillet 2005 : Participation à la première réunion du Groupe Consultatif de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale et Végétale (GCCASAV) ;
- 16 juin 2005 : Participation au groupe de travail du COPA sur les questions vétérinaires, à Bruxelles ;
- 15 septembre 2005 : Rendez-vous à Bruxelles avec la Mission TAIEX ;
- 16 septembre 2005 : Conseil d'Administration de la FESASS à Bruxelles ;
- 20 septembre 2005 : Rendez-vous à Paris avec le nouveau CVO français ;
- 8 novembre 2005 : Rendez-vous à Paris avec le Président du SIMV ;
- 9-10 novembre 2005 : Participation au séminaire des parties prenantes de la Chaîne Alimentaire à Parme ;
- 11 novembre 2005 : Participation à la réunion du groupe de travail du GCCASAV sur l'Hygiène alimentaire et les ESST à Bruxelles;
- 17 novembre 2005 : Participation au groupe de travail du COPA sur les questions vétérinaires, à Bruxelles ;
- 16 décembre 2005 : Conseil d'Administration de la FESASS à Bruxelles.